

Aide-mémoire Promotion du livre

La Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia soutient des projets aidant le livre suisse à obtenir une visibilité et une attention accrues au niveau international. Cet instrument de promotion complète le soutien que les trois associations d'éditeurs (SBVV, ASDEL, SESI) assurent à la présence suisse aux salons internationaux du livre.

Requérants – qui peut déposer des requêtes:

- les organisateurs suisses et étrangers actifs dans le secteur du livre et de la littérature;
- les maisons d'édition et les associations de libraires et éditeurs.

Domaine d'encouragement – quels domaines sont concernés:

- belles-lettres;
- livres pour enfants ou pour la jeunesse;
- ouvrages pratiques sur des thèmes suisses touchant l'art et la culture, en particulier le design, l'architecture et le livre de photographie, d'art ou d'artiste;
- bande dessinée et roman graphique.

Types de projets – des requêtes peuvent être déposées pour:

- la participation à des salons internationaux du livre lorsque celle-ci n'est pas déjà assurée par les associations suisses d'éditeurs;
- des événements promotionnels et des présentations pour libraires, éditeurs, programmeurs, traducteurs et autres multiplicateurs;
- des présentations collectives de maisons d'édition suisses;
- des focus suisses lors d'événements internationaux du livre et de la littérature.

Critères d'encouragement

Les projets doivent remplir les critères généraux d'encouragement de Pro Helvetia conformément à l'ordonnance sur les subventions de la fondation Pro Helvetia du 23.11.2011. Un projet doit en outre obligatoirement répondre aux critères suivants:

- il présente un concept curatorial convaincant;
- son impact potentiel est élargi et dépasse la promotion d'un livre isolé; le projet de promotion concerne plusieurs livres ou auteurs;
- Il dispose d'une convention de coopération avec des partenaires (institutions culturelles) sur place si le requérant est suisse, et une coopération avec des partenaires suisses si le requérant est étranger;
- il est novateur et susceptible d'obtenir l'attention des médias.

Pro Helvetia accorde par ailleurs la priorité aux projets qui:

- se concentrent sur des auteurs suisses, des traducteurs et/ou des thèmes d'actualité suisses;
- présentent des auteurs, livres et/ou thèmes liés aux domaines soutenus par Pro Helvetia;
- sont portés par plusieurs acteurs.

Composition du dossier

Les requêtes sont à déposer sur le portail www.myprohelvetia.ch accompagnées des pièces suivantes:

- concept curatorial solide incluant des indications quant à l'objet de la promotion, aux artistes, éditeurs et commissaires participant au projet;
- informations sur les partenaires sur le plan des coopérations et des financements;
- stratégie de communication et objectifs;
- budget et plan de financement.

Financement

Pro Helvetia accorde au maximum une contribution de 25000 CHF par projet.

Échéances

Les 1^{er} mars et 1^{er} septembre. Peuvent être déposés jusqu'au 1^{er} mars les projets qui seront réalisés au plus tôt deux mois après le délai de candidature, ou au plus tard pendant le premier semestre de l'année suivante. Peuvent être déposés jusqu'au 1^{er} septembre les projets qui seront réalisés au plus tôt deux mois après cette date, et au plus tard jusqu'à la fin de l'année suivante.

Critères d'exclusion – Pro Helvetia ne soutient pas

- les projets ressortissant au domaine des sciences et des guides;
- les manifestations consacrées à des auteurs ou livres particuliers;
- les projets entrant dans le cadre de salons du livre dont les trois associations de libraires et éditeurs de Suisse s'occupent déjà, à savoir: Frankfurter Buchmesse, Leipziger Buchmesse, Buch Wien, Fiera del libro per ragazzi Bologna, Salon du livre de Paris, Salon du livre de Montréal, Fiera internazionale del Libro Torino, Più libri più liberi Roma et London Book Fair;
- les projets inscrits dans le cadre de l'enseignement scolaire ou liés à la formation ou à la formation continue.

Le guide à l'usage des requérants peut être téléchargé sous www.prohelvetia.ch.

État: juin 2017